

Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Thymi sirupus

N° d'article 14610100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone Adresse email de la 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Extraits des plantes médicinals

Autres ingrédients ***

Sucrose

No. CAS 57-50-1 No. EINECS 200-334-9



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

Concentration >= 50 %
Le renvoi: [4]

eau

No. CAS 7732-18-5
No. EINECS 231-791-2
Concentration >= 25 < 50 %
Le renvoi: [4]

éthanol

No. CAS 64-17-5 No. EINECS 200-578-6 Concentration >= 1 < 10 % Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Lig. 2 H225

Glycerol

No. CAS 56-81-5
No. EINECS 200-289-5
Concentration >= 1 < 10 %
Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se faite sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre. Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pa de réquisitions spéciales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10

Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

éthanol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 960 mg/m³ 500 ppm(V)
Valeur limite à courte terme 1920 mg/m³ 1000 ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; Formal; INRS NIOSH

Glycerol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 50 mg/m³ Valeur limite à courte terme 100 mg/m³

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAWKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Eviter le contact avec le corp.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

nécessaire

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleurbrun à brun foncéOdeurcaractéristique

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 78 °C

Source Valeur évaluée

Point d'éclair

Valeur > 66 °C

Source Valeur évaluée

Pression de vapeur

Valeur < 5.8 kPa

Source Valeur évaluée

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque soluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE)



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Aucun données connues.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

éthanol

Espèces rat

DL50 7060 mg/kg

Source Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.

éthanol

Espèces rat

DL50 10470 mg/kg

Glycerol

Espèces rat

DL50 12600 mg/kg

Glycerol

Espèces rat

NOAEL 1310 mg/kg

Glycerol

Espèces rat

DL50 27200 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

éthanol

Espèces lapin

DL50 15800 mg/kg

éthanol

NOAEL 8232 mg/kg

Glycerol

Espèces cobaye

DL50 56750 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

éthanol

Espèces rat

CL 50 30000 mg/m³

Durée d'exposition 4 h

Administration/Forme Vapeurs

Glycerol

Remarque N'est disponible

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

éthanol

évaluation Non irritant

Glycerol

Espèces lapin

Durée d'exposition 24 h évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

éthanol

évaluation irritant

Glycerol

Espèces lapin

Durée d'exposition 24 h



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

évaluation légèrement irritant

Sensibilisation (Composants)

Glycerol

Remarque Aucun données connues.

éthanol

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

Glycerol

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)

éthanol

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Glycerol

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode OECD 471

Glycerol

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode OECD 476

Toxicité reproductrice (Composants)

Glycerol

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)

Glycerol

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez

l'homme.

Autres données

On n'a signalé aucun effet nocif pour la santé du produit manipulé correctement.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Glycerol

Médi 68100 mg/l

ane

Durée d'exposition 96 h

Glycerol

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) CL 50 54 g/

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Glycerol



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

Espèces Daphnia

CE50 > 10 g/l

Durée d'exposition 24 h

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Glycerol

Espèces Pseudomonas putida

EC5 > 10 g/l

Durée d'exposition 16 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

éthanol

évaluation Facilement biodégradable

Glycerol

évaluation Facilement biodégradable

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

éthanol

Valeur 0.93 à 1.67 mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Glycerol

log Pow -1.76

Source Banque de données de substances GESTIS

éthanol

log Pow -0.3

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

éthanol

BCF 0.66

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Glycerol

Légèrement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)

éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales



Nom commercial: Thymi sirupus

Numéro de la matiere: 146101 Version: 2 / CH Date de révision: 15.11.2023

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 15.11.23

d'utilisation. Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors
	transport terrestre.	transport maritime.	du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.